



Adoption d'un enfant de 13 ans par son beau père ?

Par **StephHugo81**, le 19/11/2015 à 10:06

Bonjour,

J'ai un fils de 13 ans. je suis divorcée de son père depuis 12 ans. Aujourd'hui je vis avec mon conjoint, on est Pacsé,

il éduque mon fils depuis 11 ans maintenant. Nous avons eu une fille ensemble et nous aimerions que plus tard, que notre patrimoine revienne à nos 2 enfants à 50 50 %

Le père biologique ne paie pas de pension alimentaire depuis tjs. et ne le vois que très rarement.

J'ai entendue que mon conjoint pourrai l'adopter avec l'accord du père biologique, seulement à partir de ses 13 ans. Est ce possible et dans quelle conditions?

Je vous remercie par avance

Cordialement,

Mme Willer Stéphanie